



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité y compris toutes les activités relevant de services publics administratifs (SPA).

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L 1612-7 autorise dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal. **Il est présenté en M57, référentiel budgétaire et comptable applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.**

Le budget principal 2022 s'élève à 28 424 521 €

16 354 180 € au titre de la section de fonctionnement,

et **12 070 341 €** au titre de la section d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **5 870 200€, en ce compris un résultat reporté de 3 711 486 €.**

A noter : Le budget présenté ci-après ne prend pas en compte le projet de reprise de la voirie par les communes, compétence actuelle de la communauté de communes. Ce projet en cours pourrait aboutir en milieu d'année 2022 et donnerait lieu à des décisions modificatives du présent budget.

I- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

La section de fonctionnement s'établit à **16 354 180 €** en 2022 tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les dépenses (comptes des classes 6):

Libellé des dépenses de fonctionnement	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général (chap 011)	2 877 276	3 047 880
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 814 956	6 284 000
Atténuations de produits (chap 014)	73 755	84 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	713 375	1 000 000
Charges financières (chap 66)	78 461	53 700
Charges exceptionnelles (chap 67)	8 608	10 000
Dotations aux provisions (chap 68)	197 100	
Total dépenses réelles de fonctionnement	9 763 530	10 479 580
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>5 074 600</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>721 964</i>	<i>800 000</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	721 964	5 874 600
Total dépenses de fonctionnement cumulées	10 485 494	16 354 180

Les dépenses réelles sont estimées à **10 479 580 €** et les dépenses d'ordre à **5 874 600€** (y compris le virement à la section d'investissement de **5 074 600 €**).

1-1 Les dépenses réelles :

- Les charges à caractère général (*chapitre 011*) :

Ce chapitre, estimé à **3 047 880 €** en 2022, retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- les charges d'eau, d'assainissement, d'électricité, de combustibles : **765 000€**,
- les primes d'assurance (*multirisques, dommage construction...*) : **79 000 €**,
- les prestations de services (*cantines...*) : **253 210 €**,
- les fournitures d'entretien : **198 336 €**,
- l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux et matériels : **308 316 €**,
- les frais de maintenance (*logiciels, équipements de chauffage, photocopieurs...*) : **234 655 €**.

La forte évolution de ce chapitre entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2022 (**+ 170 K€**) est liée à l'inscription sur une année pleine des frais de location de la maison communale de santé et à l'augmentation des fluides.

- Les dépenses de personnel (*chapitre 012*) :

Ce chapitre, qui comptabilise les dépenses liées aux frais de personnel (*y compris assurances et médecine du travail*) a été évalué à **6 284 000 €** en 2022, en hausse de près de **470 K€** par rapport au réalisé 2021.

Il prend en compte le glissement vieillesse et technicité (GVT) (**63 053 €**), les recrutements 2021 en année pleine (**178 414 €**) et les recrutements 2022 (responsable voirie-réseaux-propreté, un électricien, deux apprentis menuiserie et voirie...) (**195 617 €**).

- Les atténuations de produits (*chapitre 014*) :

Le chapitre 014 a été évalué à **84 000 €** en 2022. Au sein de ce chapitre, sont prévus essentiellement :

- le dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) : **10 000€**,

- la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) **72 000 €**.

► Les autres charges de gestion courante (*chapitre 65*) :

Estimé à **1 000 000 €** en 2022, le chapitre 65 retrace les dépenses relatives :

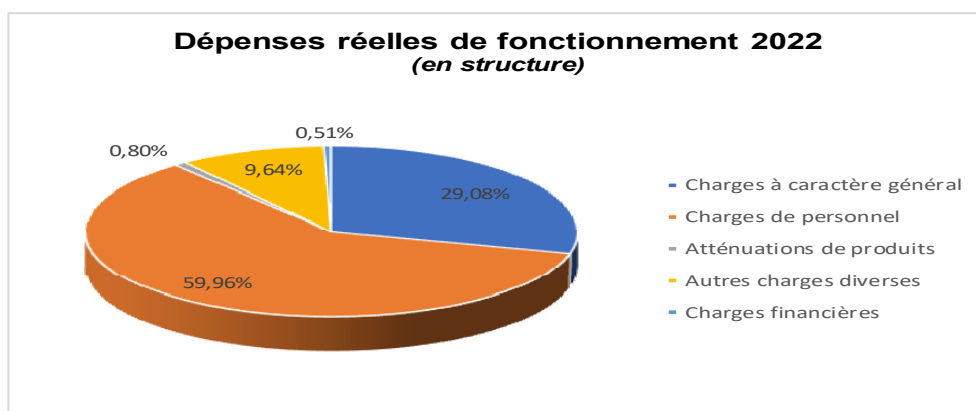
- aux indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints : **146 000 €**,
- aux contributions aux organismes de regroupement : **40 000 €**,
- aux subventions aux associations : **532 400 €**,
- à la subvention au Centre social Monique Culié : **200 000 €**.

A noter : Suite à la vente du foyer logement Roger Ricalens à l'association EDENIS, le centre social Monique Culié a réintégré dans son budget les excédents du foyer. Le centre social Monique Culié a également perçu un don en 2021. De ce fait, la commune n'avait pas versé de subvention de fonctionnement au CCAS depuis 2018.

► Les charges financières (*chapitre 66*) s'élèvent à **53 700 €** en 2022.

► Les charges exceptionnelles (*chapitre 67*) : **10 000 €** en 2022.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites uniquement des crédits relatifs aux titres annulés sur exercices antérieurs.



1-2 Les dépenses d'ordre:

Elles sont constituées par :

- les dotations aux amortissements (*chapitre 042*) pour un montant de **800 000 €**,
- le virement à la section d'investissement (*chapitre 023*) à hauteur de **5 074 600 €**.

2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Libellé des recettes de fonctionnement	CA 2021	BP 2022
Atténuations de charges (chap 013)	152 928	100 000
Produits des services (chap 70)	378 203	340 800
Impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 017 436	10 323 295
dotations et participations hors allocations compensatrices	1 498 351	1 564 413
Autres produits de gestion courante (chap 75)	614 516	306 636
Produits financiers (chap 76)	125	150
Produits exceptionnels (chap 77)	7 513	3 000
Reprise sur provisions (chap 78)	57 100	
Total recettes réelles de fonctionnement	12 726 173	12 638 294
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>117 447</i>	<i>4 400</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	117 447	4 400
Total recettes de fonctionnement	12 843 620	4 400
Résultat reporté	4 634 914	3 711 486
Total recettes de fonctionnement cumulées	17 478 534	16 354 180

Les recettes réelles sont estimées à **12 638 294 €** et les recettes d'ordre à **4 400 €**.

2-1 Les recettes réelles :

► Les atténuations de charges (*chapitre 013*) :

Estimé à **100 000 €** en 2022, ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Les produits des services et du domaine (*chapitre 70*) :

Ce chapitre, évalué à **340 800 €** en 2022, regroupe les recettes des services offerts à la population. Au sein de ce chapitre, sont notamment inscrits :

- les ventes de concessions dans les cimetières : **20 000 €**,
- les repas pris dans les cantines scolaires : **190 000 €**,
- les droits d'accès aux différents services municipaux (piscine, médiathèque...): **37 000 €**,
- les redevances d'occupation du domaine public : **71 800 €**.

► Les impôts et taxes y compris allocations compensatrices :

Ce chapitre, estimé à **10 323 295 €** en 2022, comptabilise :

- l'attribution de compensation (AC) versée par la CCLRS (*déduction faite du coût net des charges transférées*) : **2 419 752 €**,
- le FNGIR : **359 138 €**,
- l'attribution au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : **110 000 €**,

- le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires : élargi au produit des allocations compensatrices, le produit des trois taxes ménages progresse de près de **237 K€ sans augmentation de taux**.

	2021			2022		
	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Bases prévisionnelles	Taux	Produit fiscal
Produit taxe d'habitation (THLV et THRS)	1 224 295	21,16%	259 061	1 265 920	21,16%	267 869
Produit foncier bâti <i>ajustement coefficient correcteur</i>	13 251 320	44,05%	5 857 241	13 790 000	44,05%	6 074 495
Produit foncier non bâti	111 930	92,17%	103 166	119 900	92,17%	110 512
Produit 3 taxes ménages (TM) strict			5 510 208			5 716 000
allocations compensatrices			862 545			893 405
Produit 3 TM y compris compensations			6 372 753			6 609 405

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : **500 000 €**,
- la taxe sur l'électricité : **240 000 €**,

Impôts et taxes y compris allocations compensatrices

	CA 2021	BP 2022
Attribution de compensation	2 327 214	2 419 752
FNGIR	359 138	359 138
FPIC	115 205	110 000
Taxes foncières et d'habitation	5 510 208	5 716 000
Autres impôts locaux et assimilés (rôles supplémentaires)	3 225	
Allocations compensatrices	862 545	893 405
Droits de place	61 098	65 000
Taxe consommation finale d'électricité	249 554	240 000
Taxe locale sur la publicité extérieure	23 287	20 000
Taxes additionnelles aux droits de mutation	502 268	500 000
Autres taxes diverses	3 694	
Total impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 017 436	10 323 295

- Les dotations et participations hors allocations compensatrices :

Ce chapitre devrait atteindre en 2022, **1 564 413 €**, avec comme principales composantes :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : **838 000 €** en baisse de **3,5 %** par rapport à 2021,

	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	668 478	640 340	613 333	585 000
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	188 637	195 234	200 316	205 000
Dotation nationale de péréquation (DNP)	100 455	90 410	53 729	48 000
Total dotation globale de fonctionnement (DGF)	957 570	925 984	867 378	838 000

- et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : **178 249 €**

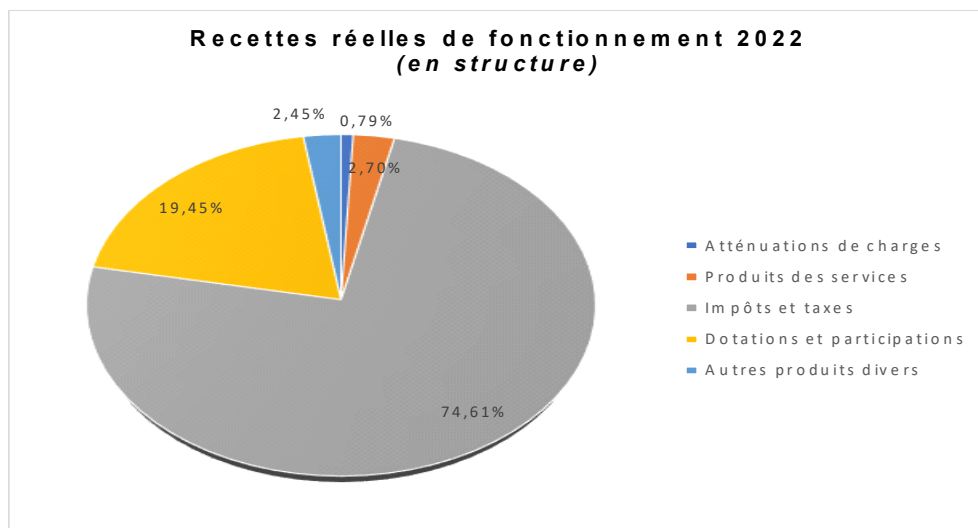
- Les autres produits de gestion courante (*chapitre 75*) :

Le chapitre 75 a été évalué à **306 636 €** en 2022.

Sont notamment inscrits sur ce chapitre, les revenus des immeubles propriétés de la commune (dont gendarmerie : **76 000 €**, Trésorerie : **25 000 €**).

► Les produits financiers et exceptionnels (*chapitres 76 et 77*) :

Estimés à **3 150 €**, ces produits sont constitués essentiellement des mandats annulés sur exercices antérieurs.



2-2 Les recettes d'ordre:

Elles sont constituées par la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (*article 777*) estimée à **4 400 €** en 2022.

II-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

La section d'investissement 2022 s'équilibre à **12 070 341 €**.

1-Les dépenses :

Libellé des dépenses d'investissement	CA 2021	BP 2022
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	65 739	
Immobilisations (chap 20,21 et 23)	3 171 901	6 589 200
Subventions d'équipement versées (chap 204)	30 180	534 000
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)	975 073	837 000
Opération pour compte de tiers (chap 45)	179 966	40 000
Total dépenses réelles d'investissement	4 422 860	8 000 200
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>117 447</i>	<i>4 400</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	117 447	4 400
Total dépenses d'investissement	4 540 307	8 004 600
Solde d'exécution négatif reporté	2 839 083	2 361 731
Restes à réaliser	1 704 009	1 704 009
Total dépenses d'investissement cumulées	9 083 399	12 070 341

Les dépenses de l'exercice 2022 sont estimées à **8 000 200 €** pour les dépenses réelles et à **4 400€** pour les dépenses d'ordre.

1-1 Les dépenses réelles :

Au sein des dépenses réelles d'investissement sont inscrits :

1-1-1- les dépenses d'investissement (*hors restes à réaliser 2021*) qui atteignent **6 589 200 €** et comprennent notamment :

- des acquisitions foncières : **500 K€**,

- des frais d'études : **340 K€** liés aux projets futurs, notamment :

- *construction d'un stade groupe scolaire Roger Sudre,*
- *réseaux et voirie, signalétique, local social,*
- *extension nouveau cimetière,*
- *diagnostic halle centrale et beffroi.*

- des travaux de voirie, réseaux divers et espaces publics : **2 547 K€**

- *aménagement square Gabolde : 600 K€,*
- *aménagement square de la poste : 600 K€,*
- *éclairage public allées Charles de Gaulle : 280 K€,*
- *sécurisation espaces publics et établissements scolaires : 200 K€*
- *aménagement pistes cyclables : 100 K€*
- *voie verte (phase 1) : 250 K€*

- des travaux sur les bâtiments communaux : **2 146 K€**

- *stade réfection vestiaires et travaux tribunes : 1 160 K€,*
- *création d'un city park à Couffinal : 101 K€,*
- *beffroi : 160 K€*

- des acquisitions de matériel et de mobilier : **1 056 K€ TTC** dont :

- *véhicules : 208 K€,*
- *informatique : 140 K€,*
- *acquisition de matériel et aménagement de locaux dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des ATSEM : 95 K€,*

1-1-2- les subventions d'équipement : **534 K€** qui comprennent :

- *une subvention au titre de réhabilitation de l'hôpital de Revel 250 K€,*
- *l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour les travaux engagés par les propriétaires (aide à l'habitat : 212 K€, rénovations façades : 40 K€)*
- *le fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et le commerce (FISAC), au titre de l'opération « rénov' ta boutique » : 32 K€*

1-1-3- les emprunts et dettes assimilées qui s'élèvent à **837 000 €**.

1-2 Les dépenses d'ordre:

Elles sont constituées par la reprise sur autofinancement antérieur estimée à **4 400 €**.

2-Les recettes :

Libellé des recettes d'investissement	CA 2021	BP 2022
excédent de fonctionnement capitalisé (chap 10)	2 394 412	3 281 554
FCTVA (chap 10)	806 215	400 000
Taxe d'aménagement (chap 10)	131 504	130 000
subventions d'investissement (chap 13)	638 305	350 000
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)		1 200 000
Immobilisations (chap 21,23)	156 037	
Produits de cessions (chap 024)		10 000
Opération pour compte de tiers (chap 45)	169 223	40 000
Total recettes réelles d'investissement	4 295 694	5 411 554
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		<i>5 074 600</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>721 964</i>	<i>800 000</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	721 964	5 874 600
Total recettes d'investissement	5 017 658	11 286 155
Restes à réaliser	784 186	784 186
Total recettes d'investissement cumulées	5 801 844	12 070 341

Les recettes de l'exercice 2022 sont estimées à **5 411 554 €** pour les recettes réelles et à **5 874 600 €** pour les recettes d'ordre (*y compris le virement de la section de fonctionnement*).

2-1 les recettes réelles :

Pour financer ses investissements, la commune devrait notamment percevoir en 2022 :

- des subventions pour un montant de **350 000 €**,
- du FCTVA perçu sur les travaux et acquisitions réalisés en 2021 à hauteur de **400 000 €**,
- de la taxe d'aménagement (TA) pour **130 000 €**.

L'équilibre du budget primitif est obtenu par l'inscription d'un emprunt de 1 200 000 €.

2-2 Les recettes d'ordre :

Elles sont constituées par :

- les amortissements des immobilisations (*chapitre 040*) pour un montant de **800 000 €**,
- le virement à de la section de fonctionnement (*chapitre 021*) pour **5 074 600 €**.

III- La dette prévisionnelle :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Capital dette ancienne	826	451	302	305	308	311	314	318
Intérêts dette ancienne	53	34	29	26	23	19	16	13
Annuité dette ancienne (en K€)	879	485	331	331	331	331	331	331
Capital dette nouvelle (1 200 K€/ 15 ans)		72	73	74	75	76	77	79
Intérêts dette nouvelle		18	17	16	15	14	12	11
Annuité totale prévue (en K€)	879	575	421	421	421	421	421	421

	2030	2031	2032	2033	2034	2 035	2 036	2 037
Capital dette ancienne	321	324	253	181	137			
Intérêts dette ancienne	10	7	3	2	0			
Annuité dette ancienne (en K€)	331	331	257	183	137			
Capital dette nouvelle (1 200 K€/ 15 ans)	80	81	82	83	85	86	87	89
Intérêts dette nouvelle	10	9	8	6	5	4	3	1
Annuité totale prévue (en K€)	421	421	347	273	227	90	90	90

L'annuité prévisionnelle atteint **879 K€** en 2022 avant de décroître en 2023 et ce, malgré la réalisation de l'emprunt de **1 200 K€**.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio de la dette « *annuité de la dette/produits réels de fonctionnement* » est estimé à **6,95 %** en 2022.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours dette ancienne (en K€)	3 536	3 075	2 273	2 468	2 160	1 848	1 534	1 216
Encours emprunt 2022 (1 200 K€/15 ans)	1 200	1 128	1 055	981	906	829	752	673
Encours prévisionnel (en K€)	4 736	4 203	3 328	3 449	3 066	2 677	2 286	1 889

	2030	2031	2032	2033	2034	2 035	2 036	2 037
Encours dette ancienne (en K€)	895	571	318	137	0			
Encours emprunt 2022 (1 200 K€/15 ans)	593	512	430	347	262	176	89	0
Encours prévisionnel (en K€)	1 488	1 083	748	484	262	176	89	0

L'encours de la dette devrait atteindre **4 736 K€** fin 2022.

IV- Détermination de l'épargne nette prévisionnelle 2022

Produits réels de fonctionnement BP 2022		
	Atténuation de charges (chap 013)	100 000
	Produits des services (chap 70)	340 800
	Impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 323 295
	Dotations et participations hors allocations compensatrices	1 564 413
	Autres produits de gestion courante (chap 75)	306 636
	Produits exceptionnels (chap 76 et 77)	3 150
Total produits de fonctionnement (A)		12 638 294
Charges réelles de fonctionnement BP 2022		
	Charges à caractère général (chap 011)	3 047 880
	Charges de personnel (chap 012)	6 284 000
	Atténuation de produits (chap 014)	84 000
	Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 000 000
	Intérêts de la dette (chap 66)	53 700
	Charges exceptionnelles (chap 67)	10 000
Total charges réelles de fonctionnement (B)		10 479 580
Epargne brute (A-B)=C		2 158 714
	Capital de la dette (D)	827 000
Epargne nette (C-D)		1 331 714

Après couverture de ses dépenses de fonctionnement élargies au remboursement de l'annuité de la dette, la commune devrait dégager en 2022 une épargne nette positive estimée à **1 331 714 €**.

V- Financement prévisionnel des investissements 2022 :

Dépenses investissement (hors annuité de la dette)	8 877 209
<i>restes à réaliser 2021: 1 704 009 €,</i>	
<i>immobilisations 2022: 6 589 200 €,</i>	
<i>subventions d'équipement versées (OPAH-RU, FISAC, travaux hôpital): 534 000 €,</i>	
<i>opération pour compte de tiers : 40 000 €</i>	
<i>dépôts et cautionnements versés: 10 000 €</i>	
Financement investissements	4 245 900
épargne nette	1 331 714
recettes propres d'investissement	540 000
<i>FCTVA: 400 000 €,</i>	
<i>taxe d'aménagement (TA): 130 000 €,</i>	
<i>cessions: 10 000 €</i>	
subventions (dont RAR 2021: 784 186 €)	1 134 186
opérations pour comptes de tiers	40 000
emprunt	1 200 000
variation excédent global de clôture	-4 631 309

Les dépenses d'investissement hors annuité de la dette et y compris restes à réaliser 2021 sont estimées à **8 877 209 €**. Leur financement sera assuré par l'épargne nette dégagée au terme des opérations de fonctionnement, par les subventions et les recettes propres d'investissement (FCTVA, TA) mais également par un nouvel emprunt (**1 200 K€**) et par un prélèvement total sur l'excédent global de clôture.

VI- Glossaire :

AC: Attribution de compensation

DCRTP: Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF: Dotation globale de fonctionnement

DNP: Dotation nationale de péréquation

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

DSR: Dotation de solidarité rurale

DSU: Dotation de solidarité urbaine

FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA

FISAC : Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce

FPIC: Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

OPAH-RU: Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain

PRF : Produits réels de fonctionnement

TA: Taxe d'aménagement

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TH: Taxe d'habitation

THLV: Taxe d'habitation sur les logements vacants

TFPB (ou FB): Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB (ou FNB): Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TLPE: Taxe locale sur la publicité extérieure